

## Intensification de la concurrence dans le commerce de détail Jelmoli change de bord

Cette fois, les prix de marque sont condamnés. Les fabricants et les commerçants s'étaient donné deux mois pour mettre sur pied un nouvel accord. Il fut signé le 3 juin par quatorze organisations du commerce de détail et de la droguerie. Or les Grands n'étaient pas cosignataires. Ni Denner, mais ce n'est qu'un outsider, ni l'Union suisse des coopératives, que talonne Migros qui a toujours refusé de se laisser lier aux prix imposés, ni l'Association des Grands Magasins, qui ne peuvent limiter leur champ d'action quand les concurrents élargissent leurs possibilités de manœuvre.

Il n'y aura plus désormais sur l'emballage de prix obligatoires. Le commerçant choisira lui-même sa marge de bénéfice; ce n'est plus le fabricant qui la lui imposera; le commerçant fera son prix.

L'Association suisse des grands magasins a confirmé son opposition aux prix de marque lors de sa dernière assemblée, tenue sous la présidence de M. H. Stiefelmeier, de Zurich. Dans un communiqué, publié par l'ATS, elle déclare notamment :

« ... les grands magasins poursuivront leurs efforts pour une réglementation libérale et ne se départiront pas, dans leur politique des prix, du principe que pour les articles de marque également, les consommateurs doivent profiter directement des réductions de prix possibles ».

Pour apprécier la saveur de cette formule, il faut se souvenir des propos que tenait M. Stiefelmeier, ce printemps. M. Stiefelmeier est directeur de Jelmoli S.A. (Jelmoli-Innovation-Grand Passage).

Il déclarait ce printemps (assemblée générale de Jelmoli S.A.) : « ... l'effondrement du système des ententes de prix entraînerait des difficultés pour des milliers de détaillants. Quant aux consommateurs, ils ne retireraient pas longtemps avantage de cette situation. » (24 mars 1966)

Même si l'on admet que M. Stiefelmeier n'est pas à

lui tout seul l'Association des grands magasins, le retournement est spectaculaire. A-t-il une explication ?

### Démographie et concurrence

Le commerce de détail est le plus directement touché par la stabilisation de l'économie suisse. Pendant une dizaine d'années, il a progressé en fonction de l'augmentation de la population, population active disposant d'emblée d'un pouvoir d'achat. Aujourd'hui l'immigration est stoppée; certes le revenu national va poursuivre sa progression; les dépenses de consommation aussi; mais le chiffre d'affaires du commerce ne pourra plus avancer avec la même facilité qu'au temps où l'immigration lui apportait chaque année des dizaines de milliers de clients nouveaux.

Pour tenir, désormais, il faudra être en mesure de rationaliser la distribution, de disposer d'entrepôts modernes, etc.

Or, il est intéressant de relever que Turicum S.A., holding dont Jelmoli contrôle les trois quarts du capital-actions, vient de vendre les parts qu'elle détenait dans la grande chaîne de magasins italiens Rinascente S.A.. Selon les fiches de renseignements de la Société de Banque Suisse le bénéfice de l'opération a été de 56 millions (produit de la vente, après déduction d'impôts : 108 millions) !

Ces énormes liquidités ont permis à Jelmoli d'acquiescer des participations dans un groupe autrichien de grands magasins. Le solde disponible qui est important sera affecté au programme d'expansion en Suisse; notamment par la construction d'entrepôts près de Zurich, afin de rationaliser la distribution des marchandises.

On comprend mieux alors que M. Stiefelmeier ait changé ses arguments d'épaule. Son groupe se prépare pour une intensification de la concurrence.

## Energie nucléaire

Le 30 juin 1966, la Société nationale pour l'encouragement de la technique atomique industrielle (S.N.A.) a tenu son assemblée à Berne.

M. Aymon de Senarclens, vice-président, s'est étonné « que nos compatriotes alémaniques remettent en question certains choix, en soient encore à poser des questions dont la réponse paraît évidente, ou hésitent devant des étapes ultérieures toutes tracées. « ... que nos entreprises électriques ne manifestent pas l'intention de tirer parti de la Centrale de Lucens, qu'elles ont pourtant aidé à construire et qu'elles n'aient pu trouver entre elles un seul technicien susceptible de partager les responsabilités de l'équipe d'exploitation.

« ... le moment est venu de prendre des décisions quant à la construction d'une centrale nucléaire semi-expérimentale, sans quoi l'on n'évitera pas un exode généralisé de nos meilleurs spécialistes : des signés inquiétants se manifestent déjà », etc.

Mais le 16 juin, M. Eric Choisy, à Berne, devant l'Association suisse pour l'énergie atomique, a tenu des propos plus crus. Après avoir énuméré les cinq centrales nucléaires en construction ou projetées en Suisse, il a déclaré :

« Pour tous ces projets, on prévoit des réacteurs étrangers. Le développement de réacteurs suisses a un avenir encore incertain et il ne faut pas s'attendre à une solution prochaine. »

Le moment arrive où la Confédération ne pourra plus se contenter de subventionner et encourager. Elle devra imposer son arbitrage et intervenir.

Or elle semble disposer d'une possibilité d'agir simple, juste et efficace.

En effet, certaines des centrales alémaniques, notamment à Leibstadt (600 Mw), projet d'Elektrowatt et à Kaiseraugst (500 Mw), projet de Motor Columbus, seront d'une grande rentabilité, car une centrale assure un rendement intéressant à partir de 300 Mw, et un rendement encore amélioré pour les puissances supérieures. Ces centrales fonctionnent à l'uranium enrichi importé des Etats-Unis, en vertu de l'accord du 30 décembre 1965. Or, l'article VII du traité prévoit que l'uranium enrichi (30 000 kilogrammes si les besoins l'exigent) est cédé par les Etats-Unis d'Amérique **au Gouvernement suisse**. La Confédération en conséquence est maîtresse du combustible. Elle serait donc en mesure d'exiger que les sociétés d'électricité qui achètent clés en main des centrales nucléaires américaines, qui refusent de prendre un risque quelconque, qui escomptent un prix de revient très bas du kwh, participent aux difficultés financières inhérentes à la création d'un prototype de centrale suisse. A quels droits de douane sera soumis l'uranium ? Les bases d'une péréquation financière doivent être trouvées par ce moyen : ceux qui refusent tout effort seront tenus de garantir un prix de revient du kilowatt d'une centrale nucléaire suisse égal à celui d'une centrale américaine. Egalisation des risques, voilà ce que la Confédération peut imposer. Mais osera-t-elle braver les puissances sociétés électriques suisses, affronter Elektrowatt, Motor Columbus ? On n'ose l'espérer.

Nous serons d'ailleurs fixés sous peu, dès que la première centrale étrangère en Suisse, celle de Beznau, sera prête à entrer en service. On saura à quelles conditions elle achète son combustible.

Bi-mensuel romand  
N° 56 14 juillet 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet  
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :  
Pour la Suisse : 12 francs  
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes  
Administration, rédaction :  
Lausanne, Case Chauderon 142  
Chèque postal 10 - 155 27  
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro  
ont collaboré :

Gaston Cherpillod  
Ruth Dreifuss  
André Gavillet  
Henri Galland  
Marx Lévy  
Christian Ogay  
C.-F. Pochon

Le N° 57 sortira de presse le jeudi 11 août 1966

# De la ploutocratie au règne de l'argent

1934

Comment vivaient nos pères il y a trente ans ? On cherche la réponse dans les livres, dans l'histoire, dans nos souvenirs d'enfance. Moins bien que nous. C'était la crise, le malthusianisme économique, l'argent rare; on n'avait pas encore inventé la société d'abondance et son euphorie de vitrines.

Et pourtant, souvenir, le travail gratuit, désintéressé, était plus naturel qu'aujourd'hui. Ne parlons pas des dévouements, des sacrifices exceptionnels, mais de ces menus services de la vie sociale : tenir les comptes d'une société, donner un coup de main. Travail gratuit.

Paradoxe sur lequel on ne peut cesser de s'interroger. Des hommes, aux yeux de qui l'argent était plus précieux que pour nous, obligés de compter en francs ou en sous, savaient pourtant ne pas facturer chaque minute de leur temps. Pourquoi ?

## L'argent de poche

On dira : quand l'argent était rare, il l'était aussi pour des associations, des sociétés culturelles; pauvres, elles exerçaient une pression sur leurs membres, elles ne pouvaient vivre que de leur travail gratuit. Les pays de faibles ressources investissent en hommes; le rapport est proportionnel : d'autant moins d'argent, d'autant plus d'efforts humains. L'explication est bonne, pourtant la gratuité des services n'était pas ressentie comme l'effet d'une pression sociale, mais éprouvée comme un don de soi limité, naturel, spontané.

Aujourd'hui, nous sommes peut-être moins avarés, moins râpe-à-sous; la plupart de nos contemporains ont un gagne-pain qui leur assure le nécessaire et une marge de libres dépenses. Mais presque tous chassent le salaire amélioré, cent francs ici, trois cents francs là, qui rétribuent cinq articles de quarante lignes, trois opérations comptables, une demi-douzaine de séances de commissions, un travail de marché noir. Ils sont plus avides d'argent de poche que d'argent. Les gains accessoires paient le superflu; c'est là qu'on gratte.

## Le règne de l'argent

L'argent règne. Mais la chasse à l'argent avec salaires (ou honoraires) de base et gains accessoires, bonne fortune, spéculations, boursicotage, commissions ne dégage aucune valeur autre que l'éthique de la pièce de cent sous. La revendication autrefois, au temps de la ploutocratie et de la misère, dépassait le gain revendiqué; elle portait une révolte, un espoir de bonheur et de mieux vivre. Mais aujourd'hui les groupes qui subissent encore durement l'absence d'argent ne peuvent plus animer un mouvement revendicatif. Il faut avoir un proche malade pour découvrir la pauvreté de nos hôpitaux. On s'indigne. Le malade guérit. Et l'affaire ne nous concerne plus. Les familles nombreuses disent la difficulté d'élever dans le confort moderne plusieurs enfants; ne sympathisent que ceux qui connaissent la même situation.

L'argent règne plus que jamais d'un règne diffus où se diluent les protestations. Plus il est abondant, moins la société est capable collectivement de créer des contre-valeurs. Les révoltes individuelles ou communautaires, certes; demeurent nombreuses. Jamais les kibboutzim n'ont fait tant rêver; que de désirs de retraites religieuses ou laïques; des groupuscules attendent, velléitairement, comme une vie monacale. On va séjourner à Taizé, on aimerait partir pour Cuba. Ces refus inscrivent, en creux, le pouvoir du fric universel.

## Les risques de malentendu

Dans ce numéro, nous avons consacré une large place à quelques extraits des œuvres de Bakounine. Ce n'est pas par pose anarchisante, elle serait trop facile, mais parce que son souffle protestataire, débarrassé des querelles intestines de l'Internationale,

est aujourd'hui mieux entendu. La critique du règne de l'argent n'échappe pas au danger du moralisme, car la bourgeoisie, en installant son pouvoir de parvenu au XIX<sup>e</sup> siècle, eut les moyens et l'habileté de faire dire aux Topaze que l'argent ne faisait pas le bonheur, que l'idéal altruiste et les vertus chrétiennes étaient supérieurs au Veau d'Or. Aussi lorsque la gauche quitte le terrain solide de la revendication salariale et qu'elle prône des valeurs non monnayables, elle risque vite de s'embourber dans les malentendus. « Ah ! les vertus de la noblesse, c'est à placer plus haut que le billet de banque », disaient déjà les réactionnaires; « Ah ! les mérites du sacrifice », disaient ceux à qui il ne coûtait rien. « Ah ! les beautés éthiques du travail bien fait », disent les amateurs de dividendes. Les protestations risquent ainsi d'être brouillées par les tartuferies. Déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, Proudhon en fit l'expérience. Qu'importe, malgré les risques de malentendus, le refus est plus nécessaire que jamais.

## Les anti-corps

Il ne s'agit pas, naïvement, de chercher en toutes circonstances combien ça paie. L'avilissement, dans une société de consommation, est multiforme, et la protestation doit toucher plusieurs domaines. L'atteinte aux droits individuels, le mépris des règles du métier, la presse à scandales, la publicité avilissante, le mauvais goût nous concernent. Ces sujets sont aussi importants que les données politiques. Un seul exemple. Le hasard nous a fait récemment tomber sur l'émission de T.V. « Jeux sans frontières ». Un baratineur, nommé Guy Lux, s'excitait dans son propre verbiage (nous qui croyions que la T.V. avait eu le mérite de rendre superflu le flux verbal qu'exige la radio). Il présentait entre autres un jeu de son invention. Des paires de garçons, enchaînés l'un à l'autre par un pied, devaient jouer au football sur un sol boueusement glissant, couvert de savon noir. Pas drôle et avilissant. Il y eut, dans la presse, des protestations. Elles ont une vertu. Car il ne s'agit pas de moraliser, mais de développer des anti-corps.

# Hommage à Bakounine amoureux de la vie et de la liberté

Michel Bakounine est mort il y a juste nonante ans, le 1<sup>er</sup> juillet 1876. Nous n'avons pas voulu, quand même nous nous proposons de consacrer prochainement un article aux mânes des grands de l'anarchisme, laisser passer la date anniversaire de sa mort sans la moindre commémoration. Car Bakounine fut un personnage. La seconde éminence du mouvement ouvrier au XIX<sup>e</sup> siècle : on sait que la première s'appelait Karl Marx. L'Histoire de l'un fit un pape, de l'autre un hérétique. Bakounine pourtant méritait mieux que l'excommunication, puis l'oubli. Sans doute, emporté par la véhémence de la passion, est-il, comparé à Guillaume — pour ne pas parler de Marx, son prestigieux adversaire — un médiocre théoricien. Ce n'est pas non plus, à l'exception de quelques éclaircis ici et là, un foudre de langage. (Proudhon a été, lui, bon écrivain.) Mais Bakounine se révèle comme un agitateur inégalable, un remueur de peuple sans pareil. Partout où l'incendie révolutionnaire éclate, à Paris, à Dresde, en Russie, en Italie, Bakounine est présent, pour ajouter au feu.

Aujourd'hui la bureaucratie, incarnation de l'esprit de sérieux, évince l'agitation — cette bohème. Perte ou gain pour la gauche ?

Cherpillod

## Citations

Le numéro 22 de la collection « Libertés », que dirige Jean-François Revel, est consacré à Bakounine. François Munoz a réuni, en toute connaissance des œuvres complètes, quelques fragments significatifs. C'est un guide sûr, pour pénétrer dans ce magma de livres informes, écrits sans méthode, fruits de l'ins-

tant, mais pleins de flamme, amoureux de la vie, généreux, exaltant la liberté.

Ajoutons que la plupart de ces textes ont été écrits directement en français. Le Russe Michel Bakounine est un grand écrivain français.

Nous avons choisi quelques fragments pour illustrer l'actualité de Bakounine.

## Contre la technocratie

« Supposez une académie de savants, composée des représentants les plus illustres de la science; supposez que cette académie soit chargée de la législation, de l'organisation de la société, et que, ne s'inspirant que du plus pur amour de la vérité, elle ne lui dicte que des lois absolument conformes aux plus récentes découvertes de la science. Eh bien, je prétends, moi, que cette législation et cette organisation seront une monstruosité, et cela pour plusieurs raisons. La première, c'est que la science est toujours nécessairement imparfaite, et que, en comparant ce qu'elle a découvert avec ce qui lui reste à découvrir, on peut dire qu'elle est toujours à son berceau. De sorte que si on voulait forcer la vie pratique, tant collective qu'individuelle, des hommes à se conformer strictement, exclusivement, aux dernières données de la science, on condamnerait la société aussi bien que les individus à souffrir le martyre sur un lit de Procuste, qui finirait bientôt par les disloquer et les étouffer, la vie restant toujours infiniment plus large que la science.

» La seconde raison est celle-ci : une société qui obéirait à une législation émanée d'une académie scientifique, non parce qu'elle en aurait compris elle-même le caractère rationnel, auquel cas l'existence de l'académie deviendrait inutile, mais parce que cette législation, émanant de cette académie, s'imposerait au nom d'une science qu'on vénérerait sans la comprendre — une telle société serait une société non d'hommes, mais de brutes. »

## Etat et patrie

« L'Etat n'est pas la Patrie; c'est l'abstraction, la fiction métaphysique, mystique, politique, juridique de la Patrie. Les masses populaires de tous les pays aiment profondément leur patrie; mais c'est un amour naturel, réel; le patriotisme du peuple n'est pas une idée, mais un fait; et le patriotisme politique, l'amour de l'Etat, n'est pas l'expression juste de ce fait, mais une expression dénaturée au moyen d'une abstraction mensongère, et toujours au profit d'une minorité exploitante. »

## Pour les hommes d'aujourd'hui

« Ce qui est perdu est perdu sans retour; nous ne croyons pas aux compensations... nous nous intéressons beaucoup aux générations à venir; mais nous nous attachons infiniment plus au sort des générations présentes... si elles meurent dans la misère et l'esclavage, la justice qui triomphera après leur mort, pour elles, viendra trop tard. »

## L'histoire, science abstraite

« Ce tableau universel de la civilisation humaine, si détaillé qu'il soit, ne pourra jamais contenir que des appréciations générales et par conséquent **abstraites**, en ce sens, que les milliards d'individus humains qui ont formé **la matière vivante et souffrante** de cette histoire, à la fois triomphante et lugubre — triomphante au point de vue de ses résultats généraux, lugubre au point de vue de l'immense hécatombe de victimes humaines « écrasées sous son char » — que ces milliards d'individus obscurs, mais sans lesquels aucun de ces grands résultats abstraits de l'histoire n'eût été obtenu, et qui, notez-le bien, n'ont jamais profité d'aucun de ces résultats, que ces résultats, que ces individus ne trouveront pas même la moindre petite place dans l'histoire. Ils ont vécu, ils ont été immolés, écrasés, pour le bien de l'humanité abstraite, voilà tout. »

## Faire disparaître Dieu

Selon la doctrine mazzinienne aussi bien que chrétienne, le Mal c'est la révolte satanique de l'homme

contre l'autorité divine, révolte dans laquelle nous voyons au contraire le germe fécond de toutes les émancipations humaines. Comme les Fraticelli de la Bohême au XIV<sup>e</sup> siècle, les socialistes révolutionnaires se reconnaissent aujourd'hui par ces mots : **Au nom de celui à qui on a fait tort, salut; et aujourd'hui comme toujours, les deux partis opposés se rangent, les uns sous l'étendard de Satan ou de la liberté, les autres sous le drapeau divin de l'autorité.** (Mazzini, 56-57, 71)

Amoureux et jaloux de la liberté humaine, et la considérant comme la condition absolue de tout ce que nous adorons et respectons dans l'humanité, je retourne la phrase de Voltaire, et je dis que, **si Dieu existait réellement, il faudrait le faire disparaître.**

#### Les oligarchies politiques

Le peuple peut renouveler la composition des assemblées législatives, il est vrai, ce qui n'empêche pas qu'il ne se forme en quelques années un corps de politiciens, privilégiés de fait, non de droit, et qui, en se vouant exclusivement à la direction des affaires publiques d'un pays, finissent par former une sorte d'aristocratie ou d'oligarchie politique.

## Bakounine et la Suisse

### Quelques références

Les rapports de Bakounine avec la Suisse furent étroits. Quelques notes sur ce sujet, pour signaler des lectures utiles.

Fritz Brupbacher, le médecin socialiste zuricois, a consacré son ouvrage le plus important à un parallèle entre les deux grands du socialisme « Marx et Bakounine », édition originale, Munich (1913). Cet ouvrage fut traduit en français par James Guillaume et l'écrivain français Albert Thiery, mais le manuscrit disparut sans trace, perdu dans les papiers de Marcel Martinet. On trouvera dans les textes choisis de Brupbacher « Socialisme et Liberté », La Baconnière, 1955, quelques bonnes pages de cet ouvrage dans une traduction de J.-P. Samson.

Lire notamment l'influence en 1843 des communistes zuricois, inspirés par Weitling, sur la formation de Bakounine, et naturellement celles qui sont consacrées aux rapports de Bakounine avec les Jurassiens. A juste titre Brupbacher relève que les Jurassiens n'ont pas été de passifs suiveurs de Bakounine et il prouve leur apport original au mouvement antiautoritaire. Brupbacher a aussi préfacé, en 1932, l'édition française de la « Confession », cette déroutante et inexplicable amende honorable que Bakounine adressa au tzar au début de sa captivité en Russie (elle ne fut publiée qu'en 1921). Mais surtout il vaut la peine de se reporter directement à l'ouvrage capital de James Guillaume « L'Internationale, documents et souvenirs (1864-1878) », Paris, quatre volumes, 1905 à 1910.

D'abord parce que la personnalité de Guillaume, une des figures politiques suisses les plus attachantes du XIX<sup>e</sup> siècle, est trop méconnue. (Né en 1844, de trente ans le cadet de Bakounine, auquel il fut intimement lié malgré la différence d'âge, fils d'un conseiller d'Etat radical neuchâtelois, fondateur de la section locloise de la I<sup>re</sup> Internationale, qu'il entraîna à l'anarchisme collectiviste athée et libertaire, inspirateur de la Fédération jurassienne anarchiste et de l'Internationale antiautoritaire.)

Chez Guillaume, on trouvera des documents sur le séjour de Bakounine au Tessin, Locarno et Lugano, où il mena de curieuses et extravagantes expériences agricoles.

Bakounine est mort à Berne. Il fut porté en terre le 3 juillet. Nonante ans après, si l'on en croit le Bulletin socialiste du groupe romand de Berne, quelques fidèles de l'histoire du socialisme n'avaient pas oublié cette date. Ils avaient rendez-vous « devant la pièce d'eau à l'entrée Murtenstrasse du cimetière Bremgarten, à 10 heures ». Destinée d'un anarchiste, mort en Suisse.

## Que veulent les instituteurs romands ?

La Société pédagogique romande (S.P.R.) regroupe le corps enseignant de Vaud, Neuchâtel, Genève et du Jura. Elle n'est limitée par aucune contingence locale; par définition elle pense à l'échelle romande, c'est un premier mérite. Elle tient un Congrès tous les quatre ans : non pas un congrès-congratulations, mais un congrès de travail. Des études y sont présentées qui dépassent par leur ampleur et par leur qualité les traditionnels rapports. Bienne 1962 : l'Ecole romande; Montreux 1966 : la pénurie du corps enseignant. Un rapport de presque 200 pages, touffu, mais riche en renseignements et en suggestions. Neuchâtel, sous la direction d'un instituteur chaud-fonnier, M. Marcel Jaquet, en avait la responsabilité. Il s'est assuré la collaboration d'instituteurs d'autres cantons. Si l'on est heureux de voir le Jura associé au même titre que Vaud où Genève à un tel travail, l'absence du Valais et de Fribourg frappe.

#### Comment combattre la pénurie ?

Les instituteurs veulent, et c'est en eux une volonté très profonde, défendre et restaurer la dignité de leur métier. La pénurie d'enseignants, qui est le signe d'une imprévoyance gouvernementale, mais aussi d'une désaffection générale à l'égard de la profession (cf. Annexe), est peut-être le sujet qui les touche le plus.

Pour assurer le recrutement, ils préconisent, entre autres, une mesure, qui peut paraître paradoxale, car elle correspond à un renforcement des exigences : « Le baccalauréat, demandent-ils, sera la formation de base de tous les enseignants, quelle que soit la catégorie d'élèves auxquels ils pensent se consacrer ensuite »; le corollaire de ce principe est que « la formation professionnelle se fera dans un institut pédagogique à niveau universitaire ».

En Suisse romande, Genève et Neuchâtel connaissent une formation de ce type. Genève est le seul canton qui prépare ses instituteurs après l'obtention du certificat de maturité. Neuchâtel a trouvé une formule originale : le bachot pédagogique qui permet de poursuivre des études universitaires dans certaines facultés ou d'entrer à l'Ecole normale pour y recevoir une formation pédagogique (trois semestres). Les avantages de ce système sont évidents : le choix du métier est reporté à dix-neuf ans, à partir de l'obtention d'un titre qui offre d'autres possibilités professionnelles au bachelier, tandis que les Ecoles normales traditionnelles du type vaudois exigent un choix à quinze ou seize ans qui est quasi définitif, sans possibilité de bifurcation, sans autre débouché en dehors de l'école primaire.

Enfin et surtout, le baccalauréat donne à tous les enseignants une culture générale de semblable qualité, de même que les instituts pédagogiques peuvent leur donner une formation technique commune. C'est la formule idéale.

Cette politique-là est à nos yeux la seule possible, et nous avons souvent défendu cette thèse dans « Domaine public ». La pénurie se combat non par des expédients (appel à des remplaçants de toute nature), mais par la revalorisation des exigences de la profession, dont une des données importantes est une formation culturelle et professionnelle de qualité.

#### Et l'école romande ?

A Montreux, les instituteurs n'ont pu que prendre acte des faibles progrès de la coordination des efforts romands. Citons du rapport complémentaire présenté par M. J.-P. Rochat cette remarque :

Une commission intercantonale, composée de hauts chefs de service, a été instituée en septembre 1963, sous la présidence de M. Marcel Monnier (Vaud). « Mais cette commission a tenu trop peu de séances pour qu'on puisse juger objectivement de son efficacité. A titre de comparaison, rappelons que les Länder allemands, placés devant un problème d'harmonisation analogue au nôtre, ont créé une « Commission permanente » qui a tenu 100 séances pré-

nières en seize ans d'existence, et qui dispose d'un secrétariat et de tous les moyens propres à une institution de cette importance (budget 1964 : 5 millions de DM !).

Le retard le plus fâcheux à nos yeux est l'absence de coordination dans le domaine où elle peut se faire sans difficultés : celui de la recherche et de l'expérimentation pédagogique. La diversité romande, nous l'avons dit souvent, est un champ d'observations et de comparaisons idéal. Or le personnel de chercheurs et d'enseignants formé est peu nombreux, ses forces sont limitées. Là, la coordination serait efficace.

Pourquoi alors cette stagnation ?

## Documents tirés du rapport de la S.P.R.

### I. La féminisation du corps enseignant

— En 1965, les hommes ne sont plus que le 46,15 % du corps enseignant primaire vaudois, compte non tenu du nombre grandissant des maîtresses enfantines.

— En 1964, à l'épreuve d'admission à l'Ecole normale (Vaud) où les épreuves étaient les mêmes pour tous, à peu de choses près, 74 jeunes gens ont été admis et 77 jeunes filles. Mais pour équilibrer ces deux groupes, on a exigé des jeunes filles, à l'admission, 54 points sur 93, et pour les garçons 43 sur 90 !

— A Genève, sur dix candidats à l'Institut pédagogique (où l'on donne un salaire pendant les trois ans d'étude avec en contrepartie l'obligation de servir l'Etat pendant trois ans seulement), on constate que sur dix candidats, il y a neuf filles pour un garçon.

### II. Comment ils voient le métier d'enseignant primaire

Cette description a été élaborée d'après le dépouillement de 121 compositions d'élèves de primaire supérieure et de collégiens, où étaient analysés les avantages et les inconvénients du métier. Nous avons choisi quelques traits significatifs (cités plus de vingt fois). Les enfants interrogés étaient des deux sexes, de Lausanne et du canton de Vaud.

#### Facteurs négatifs :

Loisirs envahis par le travail (corrections, préparation, etc.)	32
Monotonie (on répète toujours le même programme, etc.)	31
Grande patience indispensable (fatigue nerveuse consécutive)	45
Peur des élèves indisciplinés (surtout des grands)	46
Désir de découvrir de nouveaux horizons à seize ans (quitter l'école)	27
Peur des études (longues, difficiles, etc.)	36

#### Facteurs positifs :

Vacances nombreuses (et payées)	82
Horaire réduit (après-midi de congés)	47
Traitement suffisant à très élevé	28
(réponse donnée surtout par des élèves de primaire supérieure non lausannois; en revanche 11, surtout Lausannois, jugeaient la paie insuffisante)	
Plaisir d'instruire, d'être utile	26
Amour des enfants, contact avec les jeunes	47

## La mort de Roger Gal

La mort de Roger Gal a bouleversé plusieurs des enseignants réunis à Montreux. Roger Gal était une autorité européenne en matière de pédagogie expérimentale. Quelques-uns de ses ouvrages, notamment « Où en est la pédagogie ? » sont des classiques. Roger Gal a contribué à faire évoluer la pédagogie, l'arrachant à l'individualisme et à l'empirisme. Et pourtant, il savait se garder des tentations du scientisme et de la testologie érigée en absolu. Nous étions en contact avec lui et nous espérions pouvoir lui donner l'occasion de se faire entendre en Suisse romande. Mais il était surchargé de besogne; à plusieurs reprises, il avait dû renvoyer ce déplacement.

Roger Gal est de ceux qui, discrètement, marquent une époque.

# Indice des prix: un document encore inédit

Petit à petit des renseignements plus précis filtrent sur la révision en cours de l'indice des prix. On le sait, elle porte sur deux points. Les consommations qui sont démodées seront remplacées par d'autres plus modernes; la pondération de chaque groupe de dépenses sera revue en fonction des nouvelles habitudes de consommation.

Officieusement, nous avons pris connaissance du tableau des nouveaux coefficients.

Le calcul s'appuie sur les comptes de ménage de 1963. Voici comment ils se présentent.

Nous donnons dans la colonne II le pourcentage qui représente chaque poste par rapport à l'ensemble des dépenses d'un ménage; dans la colonne III, le pourcentage de chaque poste par rapport à l'ensemble des dépenses prises en considération pour le calcul de l'indice; en effet, certaines dépenses n'interviennent pas dans le calcul.

## Comptes de ménage pour 1963

Groupes de dépenses	I Francs	III Répartition en % des dépenses prises en considération dans l'indice	
		II Répartition de ces dépenses en % de l'ensemble	III Répartition en % des dépenses prises en considération dans l'indice
Alimentation	4 130	29,2	33,5
Boissons et tabacs	534	3,8	4,3
Habillement	1 651	11,7	13,4
Loyers	1 941	13,7	15,8
Chauffage et éclairage	675	4,8	5,5
Equipements ménagers et entretien du ménage	904	6,4	7,3
Transports	1 139	8,1	9,3
Soins corporels et hygiène	842	6,0	6,8
Education et divertissements	500	3,5	4,1
Dépenses prises en considération	12 316	87,2	100
Non considéré pour le calcul de l'indice	1 808	12,8	
Total	14 124	100	

Sur cette base, on pourra mieux juger les corrections apportées à l'ancien indice.

Voici le tableau du coefficient de pondération de chaque poste; ce document est encore inédit à ce jour.

	Ancien indice	Nouvel indice
Alimentation	40	31 (— 9)
Boisson, tabacs	3	5 (+ 2)
Habillement	15	13 (— 2)
Loyer	20	17 (— 3)
Chauffage et éclairage	7	6 (— 1)
Equipements ménagers et entretien du ménage	5	7 (+ 2)
Transports	5	9 (+ 4)
Soins corporels et hygiène	2	7 (+ 5)
Education et divertissement	3	5 (+ 2)
	100	100

On constate donc qu'on s'efforce de tenir compte d'une réduction des dépenses primaires (alimentation et loyer) (?), d'une augmentation des services (santé, éducation), enfin on fait une place à la motorisation (transports), aux équipements ménagers.

Dans un premier commentaire, M. Erich Weisskopf, secrétaire central de l'Association des fonctionnaires et employés des administrations centrales fédérales, a déclaré : « Aujourd'hui déjà on peut constater une chose : « Les espoirs de certains milieux qui escomptaient une notable diminution de la hausse des prix grâce à la nouvelle calcul de l'indice ne doivent pas être placés trop haut. Les changements doivent

jouer sur une amplitude de 0,5 %. » M. Weisskopf est bien optimiste, car ce qu'il importerait de connaître ce n'est pas la comparaison entre le nouvel indice et l'ancien pour 1966, mais l'effet à moyen terme des nouveaux calculs. **On remarquera notamment la réduction de 3 % du coefficient loyer**, destinée à atténuer un peu dans le calcul de l'indice la poussée des hausses à venir. Or le loyer ou la moyenne de loyer, pris en considération dans les comptes de ménage, est de **162 francs !** Pour la population urbaine, ce chiffre est visiblement hors de la réalité, même en tenant compte des anciens appartements. Que sera-ce dans quelques années, quand la hausse du taux de l'intérêt et la libération de tout contrôle auront fait progresser rapidement les loyers ? Où seront-ils à 162 francs ? Très rapidement, le coefficient 17 sera dépassé. Etait-il indiqué d'abaisser aujourd'hui la part du loyer dans le calcul du coût de la vie ?

Ces questions mériteront en tout cas un large débat public. Le « Bulletin patronal » nous reproche de critiquer par opportunisme la révision de l'indice qui serait faite sur des bases scientifiques. Qu'il lise avant de distribuer ses bons conseils. Rappelons une fois encore nos thèses :

1. L'indice des prix n'est pas scientifique comme les calculs d'un ingénieur. Dans le choix des salaires qui entrent dans la moyenne, dans la pondération, interviennent des décisions qui ne sont pas dictées par les faits. Ce sont des décisions politiques au sens large du terme.
2. Pour nous, l'indice doit être avant tout un indice des dépenses primaires, qui permettrait d'indexer automatiquement les salaires bas et moyens, et une première tranche des salaires supérieurs.
3. L'augmentation des salaires réels doit être accrochée à d'autres indices, notamment celui de la productivité. De surcroît un droit de participation à la plus-value des entreprises doit être réservé aux salariés.
4. Le révision de l'indice ne devrait pas être considérée comme un simple ajustement. Un débat très large devrait être ouvert qui déboucherait sur l'élaboration d'une politique des revenus.

## Médecine: une intéressante mise au point

Dans tout pays de haut niveau de vie, l'augmentation du coût de la médecine devient un phénomène inquiétant. Souvent, l'on en donne des explications faciles, englobant mille choses sous le terme de surconsommation médicale. « Le Monde du Travail », du 4 juillet 1966 (édité par le Mouvement populaire des familles, dont on ne saurait trop encourager l'action), met en lumière une enquête qui concerne la sécurité sociale française.

« Se fondant sur la statistique qu'elle établit depuis plusieurs années, la Fédération nationale des organismes de sécurité sociale française a tenu à faire le point de la situation et à rectifier certaines erreurs répandues dans le public. Elle constate, tout d'abord, que les dépenses de l'assurance-maladie ont augmenté de 59 % en huit ans et qu'elles ne doublent pas tous les trois ans, comme on l'entend dire souvent. Elle tient à souligner, d'autre part, que cette augmentation ne s'explique pas par un accroissement de la « petite » consommation, autrement dit des cas-bagatelle. A effectifs constants, on n'enregistre de 1956 à 1964 aucune augmentation du nombre des visites et des consultations. En revanche, les dépenses pour ce qu'on appelle la « grande consommation » médicale — maladies de longues durées, opérations chirurgicales, cas d'hospitalisation surtout — ont sensiblement augmenté. »

Il devient en effet évident que, à partir du moment où la chirurgie peut entreprendre ce qui autrefois était impossible, du moment où la greffe d'organes artificiels va tomber dans le domaine courant — la médecine n'aura bientôt plus de prix.

Dans une médecine libérale, comme celle des Etats-Unis, le problème ne se pose pas. Qui peut payer obtient les soins qu'il désire.

Dans les pays qui connaissent un régime d'assurances ou de sécurité sociale, la question demeure, difficile du point de vue de l'éthique médicale :

Y a-t-il une limite à cette règle d'or qui veut que chacun ait droit aux soins les meilleurs ? La lutte pour le maintien de la vie exige-t-elle, par exemple, chez un vieillard, n'importe quel traitement, même extraordinairement coûteux, même une greffe, quand on sait que vraisemblablement il ne prolongera que d'une année un corps usé ? La déontologie médicale réclame cet effort, mais on entrevoit déjà le moment où les ressources économiques ou simplement une saine répartition des forces médicales disponibles ne permettraient plus de répondre à ces exigences.

Le problème est autrement grave que le nombre des cas-bagatelle. Les cas-bagatelle existent. Ils ne sont pas nécessairement méprisables; ils peuvent traduire une angoisse psychologique; ils permettent parfois de prendre des mesures préventives. Et surtout, il est vraisemblable qu'ils représentent dans une population une donnée presque relativement constante. En revanche, le fait que la chirurgie recule les frontières du possible bouscule toutes les normes traditionnelles.

Ici l'inflation, admirable par certains côtés, n'aura plus de limites. Le mérite de l'enquête française est d'attirer l'attention sur l'essentiel et de battre en brèche une trop facile démagogie qui aime à faire flèche de tout bois contre la sécurité sociale.

## Nestlé, centenaire

Après le petit peuple des actionnaires, comblé d'un kilo de fondants, Nestlé a reçu l'officialité suisse, comblée d'un oratorio : Nicolas de Fluë. M. von Moos a-t-il apprécié ?

M. Jean Heer, historiographe du Gargantua, avait préparé pour la presse l'histoire officielle de la merveilleuse naissance, enfance et croissance du géant qui, « à chacun de ses repas, buvait le lait de quatre mille six cents vaches ».

MM. Petitpierre et Schaffner, anciens président et président de la Confédération et de Nestlé, ont chanté l'interdépendance dans la prospérité de l'Economie et de l'Etat (oratorio de Nichocolat de Flouze). Nos meilleurs vœux !

En fait, nous avons été beaucoup plus intéressés par le communiqué annonçant l'accord passé avec la Standard Oil concernant la recherche d'une fabrication d'aliments à partir du pétrole. Cette recherche-là est un des plus grands espoirs du Tiers-Monde. René Dumont récemment l'évoquait. Pour lui, c'était la promesse qu'un jour, après 1980 hélas ! il n'y aurait plus de famine, quand l'homme aurait appris à libérer la production alimentaire des servitudes de la terre arable.

L'accord Nestlé-Standard permettra de renforcer l'efficacité de la recherche. Bien ! Mais en cas de réussite, le lien entre les deux entreprises sera renforcé. Aussi cette décision est-elle riche de conséquences lointaines.

On ne peut s'empêcher de penser que l'accord a été discuté au moment où se préparait la liquidation des Raffineries du Rhône. Précisons que le président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse, M. Samuel Schweizer, dont dépendait notamment la décision prise par Italo-Suisse de vendre les Raffineries du Rhône à Standard, est aussi membre du conseil d'administration de Nestlé; de même, M. Karl Obrecht, conseiller aux Etats (motion en faveur de la révision de la Constitution fédérale !) siège dans les deux conseils : S.B.S. et Nestlé.

Il est possible que les deux décisions, l'accord concernant la recherche et la vente des Raffineries, aient été prises dans un cloisonnement total. Il est possible aussi que la Société de Banque Suisse ait tenu compte de tous les éléments, y compris des intérêts des industries suisses auxquelles elle est étroitement liée. Nous n'en saurons jamais rien, car l'interdépendance de l'Economie et de l'Etat, célébrée par MM. les présidents Schaffner et Petitpierre, ne va pas jusqu'au droit, pour les citoyens, d'être renseignés.